

**LA LECTURE PUBLIQUE
EN BASSE-NORMANDIE**

Avis

du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie

adopté à l'unanimité

le 22 Février 2002

LA LECTURE PUBLIQUE EN BASSE-NORMANDIE

Le présent avis a pour ambition d'ouvrir des perspectives de recherche et de développement dans le domaine de la lecture publique, et plus particulièrement dans le cadre de ses structures. Toutefois, il n'est pas dans l'intention du Conseil Economique et Social Régional (CESR) de proposer un plan d'ensemble en faveur de la lecture, mais plutôt de suggérer quelques pistes exploitables, le cas échéant, par l'exécutif régional.

I - SYNTHÈSE DE L'EXISTANT

Le terme « lecture publique » désigne aujourd'hui les fonctions et les services des bibliothèques publiques, celles-ci étant elles-mêmes définies comme des institutions permettant à chacun d'accéder sans discrimination (sauf en ce qui concerne les fonds anciens dont l'accès est généralement plus restreint), aux publications propres à satisfaire ses besoins d'information, de formation, d'étude, de culture et de loisirs. Au service de l'ensemble des publics, elles remplissent toutes des missions d'information, de documentation, de lecture et de loisirs pour tous.

Mais les bibliothèques ne sont pas uniquement des lieux de lecture. C'est pourquoi la fréquentation des bibliothèques publiques et leur rayonnement sur leur région ou leur quartier sont bien supérieurs à ceux des autres institutions publiques culturelles ; tout à la fois lieux de culture et de rassemblement, elles sont souvent les seuls établissements à remplir ces deux fonctions dans les petites villes et les villages. Et de tous les services municipaux, la bibliothèque est sans conteste celui qui touche le public le plus nombreux et le plus diversifié.

A - ÉTAT DES LIEUX GÉNÉRAL

Les Bibliothèques Municipales (BM) et Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP) sont à ce jour encore le seul secteur de la politique culturelle à avoir fait l'objet d'une véritable décentralisation, à savoir un transfert de compétences¹ accompagné de compensations financières (concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation).

¹ En vertu de la loi du 7 janvier 1983 et des articles 60 et 61 de la loi du 22 juillet 1983, la responsabilité de l'organisation et du financement des BCP est transférée aux Départements et celle des BM aux communes.

Le réseau de lecture publique repose en France sur plusieurs catégories de bibliothèques, au premier rang desquelles on trouve les BM (ou médiathèques, quand elles intègrent un certain nombre de caractéristiques : effort architectural, informatisation, libre accès, discothèque, vidéothèque, politique d'animation, intégration dans la vie culturelle municipale, diversification des publics, fonctions nouvelles liées aux technologies de l'information et de la communication). Depuis 1992 existent également des Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR – douze en France, mais aucune en Basse-Normandie).

Par ailleurs, les BDP, au nombre de 97, sont présentes dans tous les départements français et ont pour mission principale de constituer et aider un réseau de bibliothèques publiques dans les communes de moins de 10 000 habitants. Les bibliothèques universitaires complètent le dispositif, même si l'on observe un relatif cloisonnement entre ces dernières et les autres catégories de bibliothèques publiques. Le réseau adjacent de lecture publique est composé quant à lui des bibliothèques de comités d'entreprises, des bibliothèques d'hôpitaux et d'établissements pénitentiaires, des bibliothèques à usage (ou vocation) « professionnel(le) ».

De nombreuses actions, mises en œuvre en dehors du cadre des bibliothèques publiques, ont toutes néanmoins en commun l'objectif de favoriser et de développer le goût de la lecture chez les publics visés. Parmi ces actions, nombre d'entre elles ont lieu en milieu scolaire d'une part, en faveur des personnes « empêchées » d'autre part (c'est-à-dire en milieu carcéral ou hospitalier), mais aussi au bénéfice des personnes âgées en maison de retraite. Ces actions se développent dans le cadre des contrats ville-lecture (lesquels ont pour objectif d'élaborer des programmes associant tous les acteurs de la lecture à l'échelon d'un territoire).

B - LES PRINCIPAUX ACTEURS ET DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS DE LA LECTURE PUBLIQUE EN BASSE-NORMANDIE

En termes d'aménagement du territoire, la répartition des établissements est encore très contrastée selon les régions, même si le développement de la lecture publique amorcé depuis une trentaine d'années se poursuit à un rythme soutenu. En Ile-de-France où l'habitat est très contrasté, 92% de la population bénéficie d'une BM. A l'opposé, en Basse-Normandie où la population des communes de moins de 10 000 habitants représente 72,4 % de la population de la région, les BM ne couvrent que 37,9 % de la population régionale. Mais en contrepartie de leur faible densité, les BM de Basse-Normandie obtiennent d'excellents résultats sur tous les indicateurs (dépenses pour le personnel, nombre d'emplois, collections d'imprimés, dépenses d'acquisition, nombre d'inscrits, prêts d'imprimés, surface des locaux). En outre, les bibliothèques de la région bénéficient d'un patrimoine écrit et documentaire très diversifié et dans l'ensemble bien conservé.

Si la Basse-Normandie est très bien équipée au niveau des grandes villes, il reste des efforts conséquents à faire en milieu rural et principalement à l'échelle intercommunale. En effet, le réseau bas-normand souffre encore d'un certain nombre de lacunes. On ne constate pas notamment de corrélation directe entre la prospérité

d'une commune et le niveau de développement de sa bibliothèque. La construction ou la modernisation d'une bibliothèque résultant d'une décision purement locale, la carte des équipements ou de l'offre documentaire en Basse-Normandie s'apparente encore, en quelque sorte, à une mosaïque très contrastée.

Un effort financier très important a eu lieu de la part des différents acteurs bas-normands en matière de lecture publique ces dernières années :

- Aides à l'investissement, édicton de normes et recommandations, aides au fonctionnement, programme « Espaces Culture Multimédia », informatisation, conservation et mise en valeur du patrimoine, formation des médiateurs du livre,..., sont autant d'actions menées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en Basse-Normandie ;
- Le Conseil régional de Basse-Normandie s'est impliqué depuis de nombreuses années dans le secteur du livre et de la lecture et continue à mener des actions significatives dans ce domaine *via* notamment sa politique d'investissement en faveur des petites bibliothèques (aide à la construction ou la rénovation de bibliothèques en milieu rural, aménagement de section jeunesse dans les bibliothèques, aide à l'acquisition de matériels informatiques), les actions inscrites dans le Plan d'Actions Régional 2000-2006 (en faveur de la numérisation du patrimoine, du développement de tout ce qui touche à la lecture en direction du jeune public, de la création littéraire, de la diffusion), et dans le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 (valorisation des Manuscrits du Mont-Saint-Michel, formation de médiateurs et intervenants culturels, encadrement des pratiques de lecture et d'écriture des publics les plus défavorisés) ;
- Les Conseils généraux ont défini les priorités et les axes de développement de leur BDP au sein :
 - du « Plan départemental de la Lecture et des Bibliothèques » dans le Calvados (afin notamment de rééquilibrer le territoire du département en faveur des secteurs ruraux les plus excentrés),
 - de la « Politique de Développement de la Lecture Publique » dans la Manche (partenariat contractuel avec les communes),
 - du « Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique » dans l'Orne.

Par ailleurs, si le Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie ne joue pas véritablement un rôle en matière de lecture publique *stricto sensu*, il n'en demeure pas moins utile au plan régional s'agissant de l'animation de la vie littéraire en Basse-Normandie, de même que l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC), le réseau associatif Culture et Bibliothèques Pour Tous (CBPT) et les Archives Départementales.

Des manifestations tous azimuts de promotion de la lecture sont aussi prises en dehors des bibliothèques, telles que la programmation variée des associations à vocation littéraire, les nombreux prix littéraires, les lectures/spectacles, les festivals, les salons et d'autres initiatives particulières originales, au nombre desquelles on

compte les actions de formation réalisées par l'Etat (et notamment « Lire, écrire, compter, communiquer »), dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

C - LES NOUVEAUX ENJEUX

Il est permis de s'interroger dorénavant sur l'avenir des bibliothèques, étant donné tout à la fois les difficultés auxquelles elles sont confrontées, nouvelles ou plus anciennes, à savoir la question du droit de prêt, la nécessaire adaptation aux technologies de l'information et de la communication, la relation avec l'autorité politique et d'autres problèmes tels que les questions tarifaires et l'amplitude d'ouverture. En outre, compte tenu de la progression énorme de la fréquentation et des services nouveaux, les bibliothèques modernes connaissent un accroissement considérable de leurs besoins, que ce soit en termes de gestion des emplois et de formation, d'horaires d'ouverture, de programmation, de coopération (car la coopération entre bibliothèques est quasi inexistante en Basse-Normandie) et de collections diversifiées. Enfin, il faut noter que de nouvelles pratiques ont contribué depuis quelques années à rendre les métiers des bibliothèques sensiblement plus complexes et plus difficiles, en ce qui concerne aussi bien l'accueil, l'animation, la médiation et la valorisation du patrimoine.

II - QUELQUES PROPOSITIONS

A - L'ORGANISATION DES BIBLIOTHEQUES EN RESEAUX COMME REMEDE AU MORCELLEMENT GEOGRAPHIQUE ET A LA DISPERSION DES MOYENS

En général, le service de lecture publique n'est pas considéré à l'échelle de l'agglomération mais à l'échelle des communes qui la composent, ce qui entraîne des dysfonctionnements croissants. De fait, le plus souvent, la ville centre est la seule à avoir une bibliothèque importante qui satisfait, grâce à son budget propre, aux besoins de la population des communes avoisinantes. Or, la coopération (harmonisation des usages, partage des tâches,...) est, en matière de documentation, une nécessité. Aussi fait-elle déjà partie de la culture professionnelle des bibliothécaires. Au-delà de cette intercommunalité officieuse, de ce premier degré de collaboration, les bibliothécaires recommandent depuis longtemps une plus grande concertation. En effet, il est impossible et dans une certaine mesure inutile, selon eux, de doter chaque petite commune d'une bibliothèque idéale, offrant des collections et des services comparables à ceux des bibliothèques de métropoles.

• Concevoir des ensembles coopératifs en Basse-Normandie

Qu'il s'agisse des territoires ruraux ou de la périphérie des villes grandes ou moyennes, il est souhaitable de concevoir des ensembles coopératifs, notamment sur le modèle suivant : la présence d'au moins un gros équipement, prenant en

charge un certain nombre de fonctions pour le compte des plus petits. En effet, quand on constate² que le taux de fréquentation d'une bibliothèque est fonction de sa taille (25 % en moyenne de la population pour une bibliothèque municipale contre 13,9 % pour une simple antenne de lecture), il s'avère pour le moins pertinent d'inciter au regroupement des moyens pour atteindre le seuil suffisant d'attractivité !

Or, l'intercommunalité représente l'opportunité politique de réaliser de telles préconisations techniques. Au niveau intercommunal, bon nombre de bibliothèques vont en effet, à terme, mettre en place un ensemble de services (livraison de livres de réservation par navette quotidienne, retour des livres dans n'importe quel point du réseau, complémentarité des horaires d'ouverture,...) et développer des spécificités (fonds local, vidéothèque, artothèque) qui seront mieux rentabilisés en trouvant une aire de desserte intercommunale. Ce type de réseau affirme les compétences de chaque bibliothèque tout en leur assurant une audience élargie.

La mise en pratique n'en constitue pas moins, parfois, un défi !

- **Favoriser un réseau de bibliothèques à l'échelle intercommunale dans l'agglomération caennaise**

Dans le cadre d'une véritable coopération intercommunale à l'échelle de l'agglomération caennaise, il serait indispensable d'envisager l'institutionnalisation de la collaboration entre la ville centre et les communes suburbaines afin que cette collaboration ne porte pas uniquement sur des accords fonctionnels (rattachement au réseau informatique, desserte par bibliobus, tarification pour les usagers), mais s'attache au contraire à l'organisation d'un véritable réseau commun de bibliothèques.

La récente communauté d'agglomération caennaise se doterait à bon escient de la compétence culturelle, ce qui serait très positif en termes de lecture publique afin d'homogénéiser le réseau entre les bibliothèques de l'agglomération.

Dans le même ordre d'idées, on pourrait imaginer qu'il y ait une compétence communautaire concernant une future Bibliothèque Municipale d'Intérêt Régional (BMIR) à Caen. Il serait en effet impératif que dans le cadre de la deuxième programmation nationale de BMIR qui débutera en 2002, la bibliothèque municipale de Caen, couplée avec celle de Cherbourg-Octeville compte tenu notamment de la complémentarité des fonds, soit retenue pour permettre à la Basse-Normandie d'être dotée d'un tel équipement structurant en termes de lecture publique.

La notion d'intérêt communautaire serait étendue à l'ensemble du développement de la lecture. Une mission transversale d'harmonisation de ce service public devrait alors être menée :

- l'idée serait tout d'abord de proposer aux abonnés une carte unique leur permettant d'emprunter un livre dans l'une des bibliothèques du réseau et de le rendre dans une autre bibliothèque de l'agglomération,

² Etude menée en 1999 pour le compte de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Calvados.

- l'optimisation des horaires des services de la bibliothèque centrale,
- l'amélioration des outils (signalétique, guides,...).

L'intervention de la communauté d'agglomération serait également souhaitable :

- en investissement : avec la mise à niveau des équipements communaux (travaux et mobilier), car si toutes les bibliothèques ne peuvent pas avoir le même niveau de services, il conviendrait cependant d'atteindre un seuil minimum de qualité des services proposés au public ; il faut également réfléchir à une répartition optimale de l'offre de documentation, y compris la diversification des supports proposés (discothèque, vidéothèque, multimédia,...) et l'équipement informatique ;
- en fonctionnement : mise en œuvre d'une politique documentaire commune et de services liés aux acquisitions ; coordination des animations et réalisations d'opérations globales au niveau de l'agglomération.

Le problème de l'intercommunalité se pose également à Cherbourg-Octeville où la bibliothèque municipale est submergée par le public des communes alentour.

• **Encourager les équipements en réseau à l'échelle des pays**

En milieu rural, l'avenir est à la création de bibliothèques de pays, animant un réseau de bibliothèques petites et moyennes et rattachées à un réseau documentaire plus général. La place et le rôle des Bibliothèques Départementales de Prêt (BDP) est à repenser, compte tenu de la nouvelle logique de pôles et l'intercommunalité. Les expériences de structuration de leur réseau avec une sectorisation en pays et de mini-plans de développement de la lecture publique par pays constituent peut-être l'amorce d'une évolution positive des BDP. On pourrait ainsi imaginer un pôle structurant situé dans la ville qui possède le plus fort rayonnement dans le pays, assorti d'antennes réparties dans le reste du pays.

En outre, le CESR estime qu'il serait souhaitable qu'au niveau de chaque Conseil général, la Direction des affaires culturelles accorde une place plus large et plus spécifique au livre et à la lecture, afin que le Conseil général ne soit plus seulement gestionnaire d'un équipement départemental (la BDP), mais qu'il ait aussi une vraie mission de développement de la lecture publique.

• **Instaurer un réseau de coopération entre bibliothèques au niveau régional**

Un réseau de bibliothèques conçu au niveau régional, instituant des liens entre elles mais aussi avec les BDP, serait, selon le CESR, un excellent outil pour favoriser une potentialisation des moyens, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de l'image et du son. Cette expérience est déjà menée par exemple en Bretagne dans le cadre de l'Agence de

Coopération des Bibliothèques de Bretagne (COBB)³. Un Observatoire régional permettrait de coordonner toutes les actions menées en matière de lecture publique et aurait pour mission principale d'être un lieu de rencontres et d'échanges pour les différents partenaires (IMEC, CRL, ABF, bibliothèques municipales et bibliothèques départementales de prêt, CRFCB) afin de les fédérer davantage.

Afin de faciliter l'accès à l'information, un projet de guichet unique entre bibliothèques pourrait être initié dans ce cadre, dans le but d'élargir l'accès aux livres et aux ressources documentaires, en réalisant successivement deux actions :

- l'interconnexion des catalogues des bibliothèques : en une seule recherche depuis un écran d'ordinateur, on interrogerait tous les fichiers des bibliothèques et centres de ressources de Basse-Normandie, au moins ceux dont le catalogue est informatisé ; cette interconnexion pourrait être réalisée dans le cadre d'un réseau à hauts débits de type Vikman ; à cet égard, il serait souhaitable que le Conseil régional s'implique dans ce type d'action ;
- l'accès à distance au contenu même des textes : l'intérêt est de donner accès au contenu des collections numérisées des bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires (cours mis en ligne, fonds anciens, presse ancienne, collections iconographiques,...).

Le principal enjeu consiste à fusionner toutes les recherches en une seule, grâce à un moteur de recherche qui permet un accès automatique à tous les fichiers ; en dehors du fait que cela assure une visibilité, voire une notoriété supplémentaire à ces bibliothèques, c'est surtout le lecteur qui est bénéficiaire puisqu'il fait le tour du sujet en partie inaccessible antérieurement, et cela très rapidement. Cela oblige aussi les bibliothèques à des politiques de collections plus concertées, cohérentes avec le réseau créé. Ce projet pourrait conduire à une réflexion tendant à la constitution d'une bibliothèque électronique bas-normande, rendant accessibles et consultables les ressources patrimoniales de toutes les bibliothèques connectées. Et ce, dans n'importe quel point du territoire de la région (et même ailleurs puisque un accès Internet suffit).

L'Observatoire régional aurait également en charge la production de tableaux de bord de l'activité de lecture publique, à la fois pour les élus (anticiper les équipements) et pour les professionnels (favoriser la fréquentation). Certes, il existe déjà un outil statistique très performant à la BDP du Calvados permettant de réunir un certain nombre d'indicateurs relatifs aux petites bibliothèques du réseau. Mais cet outil mériterait d'être transposé au niveau régional où cela n'existe pas encore, car l'Etat n'assume pas son rôle de production de tableaux de bord dans ce domaine. Or, il manque bel et bien un échelon à ce niveau car l'Etat dispose pour sa part des statistiques de la Direction du Livre et de la Lecture, avec toutefois un décalage de deux ans lors de la publication.

³ Il s'agit d'une association régionale qui a pour mission de favoriser l'accès au livre et à la documentation, en étant le point de rencontre entre deux logiques, celle des collectivités locales qui équipent le territoire régional et celle des professionnels qui animent les établissements. L'Agence est ainsi un outil de concertation et de mise en œuvre pour une politique régionale de valorisation des ressources documentaires. Elle réunit des partenaires institutionnels (DRAC, Région, Départements, Communes), des représentants d'établissements professionnels (centres de documentation spécialisée, BM des petites villes, BM des grandes villes, BDP, BU) ainsi que des centres de documentation privés.

L'Observatoire régional aurait aussi pour mission de veiller à l'équilibre des actions menées en faveur du livre et de la lecture entre les trois départements bas-normands.

Cette structure pourrait également organiser un séminaire annuel, voire trimestriel, ou bien des rencontres régulières, pour définir les grandes lignes d'une politique bas-normande de la lecture (comme l'avait d'ailleurs déjà proposé le CESR d'Ile-de-France au début des années 1990, dans un rapport consacré à cette question), car le fourmillement d'idées est tellement intense dans ce domaine qu'il est essentiel de réunir l'ensemble des acteurs afin de confronter leurs propositions.

• Intégrer le réseau de la Bibliothèque Nationale de France (BNF)

Le CESR insiste pour que la Basse-Normandie essaie de devenir pôle associé de la BNF, c'est-à-dire un relais effectif de la BNF en région grâce à l'exhaustivité de documents sur un thème précis. Par exemple, en Poitou-Charentes, la bibliothèque municipale de Poitiers, la bibliothèque universitaire et le Centre d'études médiévales ont créé un Pôle autour de l'Histoire médiévale.

En Basse-Normandie, le Pôle pourrait se constituer autour du projet (déjà esquissé il y a environ 5 ans) associant les bibliothèques municipales et la bibliothèque universitaire, axé sur les littératures anglo-saxonnes. Ce projet ne serait pas créé *ex nihilo* puisqu'il existe déjà un réseau de prêt inter-bibliothèques avec le sud de l'Angleterre. La bibliothèque municipale de Caen pourrait être tête de réseau des principales bibliothèques de la région dans ce domaine (bibliothèque universitaire, Centre d'études irlandaises, future Maison des Etats-Unis, bibliothèque municipale de Cherbourg,...).

B - UNE EVOLUTION DES AIDES DU CONSEIL REGIONAL

Pionnier au début, par rapport aux autres Conseils régionaux, en matière d'aides à l'investissement pour les bibliothèques, il semble néanmoins que la politique du Conseil régional de Basse-Normandie soit appelée aujourd'hui à s'adapter aux nouveaux besoins. En effet, le Conseil régional s'était positionné au départ en faveur du milieu rural et des sections jeunesse mais depuis, les Conseils généraux interviennent également en faveur des petites bibliothèques en milieu rural, lesquelles peuvent ainsi cumuler désormais trois types d'aides (Etat, Région, Département). La politique régionale fut donc fort utile les premières années de son application en permettant d'aider de nombreux lieux, et ce malgré le saupoudrage. Depuis, seule une aide à l'informatisation a été ajoutée, mais l'audiovisuel n'en bénéficie pas encore.

Ainsi se pose aujourd'hui la question du positionnement du Conseil régional de Basse-Normandie par rapport au développement de la lecture publique dans la région. Le CESR considère qu'il devrait aujourd'hui opter davantage pour une aide aux pôles structurants, c'est-à-dire à partir d'un certain seuil démographique, plutôt qu'une aide aux petites structures, ce qui reviendrait à privilégier les médiathèques d'excellence. Se positionner en faveur d'une BMIR (cf. *supra*) à Caen et Cherbourg s'inscrirait dans la même logique. Certes, dans le Plan d'Actions Régional 2000-

2006, le Conseil régional insiste sur la nécessité d'aider davantage la création d'antennes autour de structures renforcées plutôt que d'accompagner systématiquement les projets d'ouverture des bibliothèques. Mais dans les faits, cette volonté n'a pas encore trouvé de traduction concrète.

Les BDP de Basse-Normandie, étant donné qu'il n'existe aucun texte « officiel » posant les critères d'éligibilité aux aides régionales en matière de création ou d'extension, et à l'avenir de mise en réseau, de bibliothèques, souhaitent en outre qu'un document soit élaboré permettant aux élus locaux de monter leur dossier, précisant notamment les pièces à fournir et ce à quoi ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, concernant les aides au fonctionnement, le CESR incite le Conseil régional à intervenir, le cas échéant :

- en aidant des postes multimédia et informatique, et/ou des postes de responsables (catégorie A) afin d'élever le niveau d'expérience au sein des bibliothèques de la région, ou bien encore des postes d'animation du réseau dans une logique de pôles ;
- en s'impliquant dans les crédits d'acquisition des fonds (ouvrages et autres); en effet, l'offre documentaire constitue un secteur valorisant car, en améliorant cette offre, on améliore d'autant le réseau régional de l'économie du livre *via* l'acquisition des collections auprès des libraires locaux, ce qui est possible juridiquement dans la mesure où l'on pose les critères pertinents dans les marchés publics ;
- en cofinçant le dépôt légal imprimeur (cf. rapport) de la bibliothèque municipale de Caen, en raison de sa dimension régionale;
- en augmentant l'enveloppe annuelle dédiée à l'aide aux bibliothèques car celle-ci est trop vite consommée, et en veillant à combler le retard relatif de l'Orne dans ce domaine ;
- en soutenant le projet de la bibliothèque municipale de Caen autour de la conservation du fonds historique jeunesse (des années 1930 à 1970) ; en effet, la BM de Caen dispose d'un fonds important dans ce domaine puisqu'elle fut l'une des premières à mettre en place une section enfantine ; ce projet pourrait prendre une dimension interrégionale avec la Haute-Normandie afin de réunir les fonds des quinze plus importantes bibliothèques et BDP des deux régions et les centraliser à Caen, où il faudrait créer un centre de recherche autour de la littérature jeunesse auprès de la BM qui dispose des collections les plus riches.

Enfin, le CESR suggère à la Région de mettre en place des moyens pour consolider l'acquis et la pratique de la lecture. A ce titre,

- l'aide aux Centres d'Information et de Documentation (CDI) dans les Lycées pourrait être renforcée ;
- un lien synergique plus fort entre l'Education Nationale et les pôles de lecture publique mériterait d'être recherché pour qu'il y ait moins chez les jeunes confrontation entre la lecture plaisir et la lecture scolaire. La création d'un prix littéraire régional attribué par les lycéens serait profitablement institué ;

- une étude de faisabilité d'un passeport régional lycéen gratuit d'accès aux bibliothèques pourrait être envisagé afin d'étendre à toute la Basse-Normandie une mesure dont bénéficient actuellement d'importants secteurs géographiques autour de Caen et de Cherbourg.

Faire lire à travers des opérations originales associant les collectivités locales, les associations, les lycées et les centres de formation professionnelle, telle peut être l'action de la Région resituée dans le cadre de sa mission d'intérêt général d'une part et dans celui de sa politique culturelle d'autre part. En devenant l'organisme coordinateur de nombreuses initiatives en faveur de la lecture, la Région pourrait ainsi donner une couleur spécifique à sa politique et lui donner une véritable cohérence interne en la reliant aux autres domaines de compétences qui sont les siens.

C - UN POLE LITTERAIRE D'EXCELLENCE AUTOUR DE L'INSTITUT MEMOIRES DE L'EDITION CONTEMPORAINE (IMEC)

Le volet territorial du Schéma de Services Collectifs Culturels précise qu'aux fins d'ériger dans chaque région au moins un Pôle artistique et culturel de rayonnement national ou international, il s'agira, en Basse-Normandie, de développer l'existant et à ce titre d'ériger un véritable Pôle littéraire et éditorial autour de l'IMEC. En effet, de nombreuses opportunités sont liées à l'IMEC :

- Caen a une carte exceptionnelle à jouer autour d'un Pôle de la mémoire grâce à l'IMEC, à l'Université, au Mémorial,... ; ainsi, des coopérations sont d'autant plus possibles entre le Mémorial et l'IMEC que ce dernier possède des fonds très importants d'archives littéraires de la seconde Guerre Mondiale ainsi que des archives relatives à la guerre d'Algérie ; or, pour le moment, il existe une relation quasi exclusive entre la ville de Caen et le Mémorial d'une part, entre le Conseil Régional et l'IMEC d'autre part, de telle sorte que les deux institutions coopèrent insuffisamment. Le CESR les encourage à développer leurs liens, tout particulièrement par l'intermédiaire des chercheurs universitaires relevant de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines ;
- l'IMEC pourrait aussi organiser une ou plusieurs sessions à destination des bibliothécaires de la région, et pourquoi pas de tout l'Ouest de la France, sur les grands courants littéraires depuis la seconde Guerre Mondiale par exemple, afin de mieux les former dans ce domaine et permettre ainsi un recentrage du métier vers une mission plus intellectuelle de diffusion des idées. L'IMEC est le lieu idéal pour l'organisation de ce type de manifestation à l'échelle interrégionale ;
- il serait intéressant de mettre l'IMEC en réseau avec les bibliothèques de la région possédant un fonds patrimonial (telle celle de Valognes), pour aider celles-ci à valoriser et exploiter davantage ces fonds ;
- le développement du site de l'Abbaye d'Ardenne avec le projet de café littéraire, de salle de colloque et de salles d'expositions, devrait permettre au CRL et à d'autres associations à vocation littéraire et culturelle, telles par

exemple le Centre Culturel de Cerisy-la-Salle, d'engager un véritable partenariat avec le futur Pôle, notamment pour la mise à disposition de locaux ;

- le développement de résidences d'auteurs sur le site de l'IMEC devrait être soutenu, ce qui serait l'occasion pour la Basse-Normandie de mener une action d'envergure dans le secteur de la création littéraire.

Dans le même ordre d'idées, l'établissement de liens entre l'IMEC et le CRL est souhaitable (peut-être déjà au niveau d'une localisation commune ?) dans la mesure où ils sont inexistantes actuellement. Toutefois, un risque de « concurrence » existe bel et bien entre les deux structures. A terme, il faudra sans doute envisager une association étroite du CRL au sein de l'IMEC.

D - LA VALORISATION OPTIMALE DU PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES

L'évolution technologique, et en particulier la numérisation, devraient accélérer le nécessaire processus de mise en valeur du patrimoine des bibliothèques. En effet, la mise en ligne des richesses est un nouveau défi pour le patrimoine (cf. rapport), mais la Basse-Normandie se montre encore timide dans ce domaine. Les aides financières pour la numérisation font peu émerger de projets, si ce n'est celui d'Avranches où va se créer un Centre des manuscrits du Mont-Saint-Michel. En sus du projet de musée, il serait possible de mettre en place la valorisation de ces documents *via* un site Internet, de même que pour la tapisserie de Bayeux.

Dans le cadre de ce projet de bibliothèque régionale virtuelle, les cartes et plans des bibliothèques municipales bas-normandes pourraient aussi, par exemple, figurer, en choisissant des exemples représentatifs régionaux. Des partenariats seraient alors envisageables avec les services des Archives Départementales.

E - DE NOUVELLES MODALITES DE LECTURE PUBLIQUE A PROMOUVOIR ET DES INITIATIVES EN MATIERE DE VIE LITTERAIRE A ENCOURAGER

Partant du constat qu'une partie de la population reste à l'écart de la fréquentation de la bibliothèque, sans pour autant être rebelle à la lecture, cela ouvre des perspectives en termes d'activités d'extension de la « bibliothèque hors les murs ». Des partenariats doivent donc être instaurés entre bibliothèques et fonds d'action sociale, mouvement associatif, structures de solidarité, Etat, et l'accroissement de la lecture dans les lieux à vocation non culturelle (hôpital, prison, entreprise,...) doit être encouragée.

Le CESR estime qu'il faut multiplier les « opérations décentralisées » pour apporter le livre au lecteur et expérimenter de nouveaux modes d'intervention ou étendre ceux qui existent : médiateurs du livre ; opérations lecture dans les crèches, les halte-garderies, les hôpitaux, les maisons de retraite ; présence dans les foires ; bibliothèques de rue,...

A cet égard :

- le développement des bibliothèques de rue compte tenu de leur rôle social, et également des ateliers d'écriture très positifs du point de vue de la resocialisation (car l'atelier s'inscrit en principe dans une pratique sociale d'éveil et de transformation qui peut amener à une autre façon de lire) ;
- l'instauration de conférences semestrielles Villes/Départements/Région/Etat sur les principales questions culturelles, et en particulier le livre ;
- la création d'ateliers Internet dans les bibliothèques, avec l'embauche de personnel compétent pour initier le public aux technologies de l'information et de la communication ;
- le développement des sections musicales dans les bibliothèques ; en effet, il y a une faiblesse regrettable en France des sections musicales des bibliothèques de lecture publique, en particulier en ce qui concerne le prêt des partitions musicales, très développé dans les pays anglo-saxons ; or, la musique est un des points forts de l'attente des lecteurs, en particulier des jeunes et des adolescents (les missions des conservatoires en matière de prêt ne sont pas assimilables à celles des bibliothèques de lecture publique car la vocation des conservatoires est en effet clairement pédagogique et ils doivent avant tout répondre, comme toute bibliothèque scolaire, aux besoins de leurs élèves et de leurs enseignants) ;
- le développement de l'usage du chèque-lire (ou chèques-livres) ; fonctionnant sur le même principe que les chèques-déjeuner, les chèques-vacances et les chèques-services, c'est-à-dire un titre échangeable dans un établissement adhérent, le chèque-lire permet aux collectivités locales tout à la fois de lutter contre l'exclusion en assurant à tous un accès à la lecture, et de renforcer les petites librairies qui constituent un élément important d'animation culturelle aussi bien dans les grandes agglomérations qu'en milieu rural, puisque les chèques-livres servent à acheter des livres ;

sont autant de pratiques innovantes à promouvoir.

Enfin, concernant la vie littéraire, le CESR de Basse-Normandie, comme il l'a déjà suggéré à l'occasion de travaux communs avec le CESR de Haute-Normandie, estime qu'il serait nécessaire d'encourager la définition d'une politique régionale ambitieuse de collaboration entre les deux régions à l'échelle de la Normandie, avec notamment la mise en valeur ou la redécouverte d'un patrimoine livresque oublié et la création de journées normandes du livre.

*

* *

Concernant le bilan du recensement des événements littéraires ayant lieu aujourd'hui en Basse-Normandie, s'il s'avère quantitativement non négligeable, il semble quand même regrettable au CESR que les bibliothèques elles-mêmes ne soient pas à l'origine de manifestations d'importance dans leur propre ville d'implantation. Dans une région, telle la Basse-Normandie, se pose le problème de l'envergure de certaines grandes manifestations qui ont finalement tendance à

bloquer les autres initiatives, ce qui n'est pas le cas dans d'autres régions où, à l'inverse, on constate que le nombre crée une certaine émulation.

C'est pourquoi le CESR considère qu'une réflexion globale sur l'animation et la vie littéraires devrait être menée en Basse-Normandie, dans le but de permettre une conciliation du rôle des principales institutions en cette matière avec la capacité d'initiatives des bibliothèques locales. Il manque, en effet, à des villes et à des bibliothèques de moyenne importance les moyens de donner toute sa place à la littérature contemporaine et mettre en œuvre des actions de qualité.